



accusé à tort d'être témoin

Par **patelle**, le 18/02/2020 à 21:44

mon épouse est accusée à tort d'avoir agressé une personne qui avait un contentieux financier avec elle. Cette personne a déposé une plainte pour faits de violence sans IT. Elle a eu à priori la bonne idée de faire croire que j'ai été témoin de cette agression et ai dû maîtriser ma femme ! Comme un conjoint ne peut témoigner en faveur de son épouse, c'est bien pervers. Je n'ai jamais été interrogé au commissariat. Les policiers ont refusé que j'accompagne mon épouse lorsqu'ils l'ont interrogée. Mon épouse a posé plainte pour dénonciation calomnieuse car elle a senti que la fausse accusatrice était sans limite. Elle ne pensait que ça allait être classé sans suite, mais mon épouse est convoquée au tribunal. Que puis-je faire de mon côté pour l'aider en dénonçant que cette personne a menti en m'accusant d'être témoin d'une agression qui n'a jamais eu lieu et en disant que j'avais maîtrisé mon épouse, car logiquement, étant le seul faux témoin de cette fausse agression, moi seul peux l'affirmer. C'est ce que le comportement de cette personne correspond à un délit ? Merci de votre réponse

Par **morobar**, le 19/02/2020 à 08:46

Bonjour, L226-10 du code pénal. Si votre épouse est relaxée, dès le lendemain LR/AR au procureur de la république pour déposer plainte à votre tour. En ce qui vous concerne vous pouvez attester de ce que vous voulez, il en sera ou pas tenu compte mais si vous êtes cité aucune raison de vous abstenir.